

Le choix

Pour parachever la fusion des autorités de contrôle de la banque et de l'assurance, le gouvernement doit choisir le vice-président de l'autorité de contrôle prudentiel : last but not least...

Les principales organisations mutualistes ont décidé de présenter un candidat, leur candidat, sachant qu'au final la décision relève du seul pouvoir politique.

En s'invitant dans la cour des prétendants, les mutualistes ont voulu rappeler que le marché français des assurances est tripolaire : les grands groupes cotés, la bancassurance et le secteur mutualiste. Le choix à faire n'est donc pas entre un groupe coté et un autre groupe coté, mais entre trois modèles d'entreprise différents et concurrents.

“ Les mutualistes ont voulu rappeler que le marché français des assurances est tripolaire ”

En choisissant le vice-président, le gouvernement dira quelle est la forme d'entreprise, l'horizon de gestion, le style de management qu'il prend comme référence pour l'assurance française.

Au sommaire

Gros plan :

Actualité européenne :

Entreprendre autrement :

La vie du GEMA :

- la nouvelle garantie des risques locatifs
- les nouveaux responsables européens à l'écoute de la mutualité ?
- l'OCDE remet la gouvernance sur le métier
- changements au bureau
- GEMA Handicap recrute
- le GEMA a du cœur !

VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR
ACTUALITÉ GEMA PAR
COURRIER ÉLECTRONIQUE ?

MERCI D'ADRESSER VOTRE MAIL À
fabienne.chevillard@gema.fr

La nouvelle garantie des risques locatifs

Mise en place fin décembre 2009, la nouvelle garantie des risques locatifs dite GRL a pour objectif d'améliorer l'accès au logement des locataires en sécurisant les bailleurs.

Issu des discussions entre les partenaires sociaux gestionnaires du 1 % logement, la FFSA et le GEMA, ce nouveau dispositif vise à proposer aux propriétaires un contrat socle permettant de couvrir les impayés de loyer de leurs locataires.

Quelles garanties ? Les assureurs entrant dans le nouveau dispositif mettent à disposition des bailleurs un contrat socle avec un minimum de garanties :

Loyers impayés : ils sont couverts dans la limite d'un plafond de 70 000 € (soit environ 8 ans de loyer moyen en France) ;

Dégradations locatives : sont couvertes les dégradations intervenues dans le logement à hauteur de 7 700 € dans une location vide et 3 500 € dans une location meublée ;

Frais de procédure : les frais de recouvrement du loyer sont pris en charge par l'assureur dans la même limite de 70 000 €.

À qui s'adresse la GRL ? La GRL est une assurance qui peut être souscrite par le bailleur seulement pour les habitations principales dont le montant du loyer charges comprises est inférieur à 2 000 €.

La finalité du dispositif est que le bailleur ne sélectionne plus les locataires selon leurs profils puisqu'ils sont tous éligibles quel que soit le contrat de travail

(CDD, intérim, CDI en période d'essai...) dès lors que leur taux d'effort (loyers/ressources) est inférieur à 50 %.

Quels assureurs ? Les assureurs sont libres d'adhérer au nouveau dispositif. S'ils le font, ils s'engagent auprès des partenaires sociaux du 1 % logement en signant une convention partenariale.

Les assureurs partenaires du dispositif proposeront des contrats d'assurance labellisés GRL avec au minimum les garanties du contrat socle et éventuellement des garanties optionnelles (vacance, protection juridique...).

Les primes d'assurances sont déterminées librement par l'assureur en fonction notamment du montant des loyers.

Quelles améliorations sociales ? La garantie des risques locatifs a tout d'abord pour finalité d'améliorer l'accès au logement des personnes à revenus modestes. Ensuite, en s'engageant dans ce dispositif, les assureurs permettent aux locataires, en cas d'impayés de loyers, de bénéficier d'un traitement social. Les partenaires sociaux du 1 % logement pourront mettre en place, en cas de sinistre, un traitement adapté de la dette locative par le biais d'un plan amiable, et ce avant tout recours contentieux.

À partir de quand ? Les décrets d'application mettant en œuvre la nouvelle garantie des risques

locatifs sont parus au *Journal officiel* le 26 décembre 2009. Des discussions sont encore en cours entre les acteurs afin de finaliser

“ la GRL peut être souscrite par le bailleur seulement pour les habitations principales dont le montant du loyer charges comprises est inférieur à 2 000 €.”

l'ensemble des aspects opérationnels.

Ensuite, il appartiendra à chaque assureur, qui souhaite adhérer au dispositif, de signer une convention partenariale avec le 1 % logement pour pouvoir commercialiser la GRL.

Dans cette attente, rappelons qu'il existe à ce jour sur le marché des contrats d'assurance contre les risques de loyers impayés. ●

LE CHIFFRE DU MOIS

242 000

c'est le nombre de déclarations de sinistres enregistré par les assureurs mutualistes du GEMA suite à la tempête Klaus.

retrouvez toutes les données globales et par département sinistré sur www.gema.fr.

Les nouveaux responsables européens à l'écoute de la mutualité ?

À la suite des élections européennes de juin 2009, de nouvelles têtes apparaissent dans les institutions européennes qui devraient se montrer moins défavorables à la mutualité que la précédente Commission.

Côté parlement européen, les choses se présentent bien puisqu'il s'est prononcé, le 10 décembre 2009, en faveur de la reconnaissance officielle d'un intergroupe sur l'économie sociale. Bien qu'un intergroupe existe depuis 1996, cette décision est importante car, pour la première fois, l'économie sociale est reconnue de manière officielle parmi les différents intergroupes donnant ainsi accès aux services et facilités du parlement et à une meilleure visibilité sur les travaux qui sont menés par les députés.

La nouvelle Commission devrait elle aussi se montrer plus réceptive aux problèmes de l'économie sociale en général, et des mutuelles en particulier. Les mutuelles européennes ont un dossier en souffrance au niveau européen qui est l'absence d'un statut européen alors que leurs concurrents (sociétés par actions ou coopératives) bénéficient

d'un tel statut. La précédente Commission avait brutalement interrompu les travaux sur le projet de règlement relatif au statut de la mutuelle européenne et

“ pour la première fois, l'économie sociale est reconnue de manière officielle parmi les différents intergroupes ”

avait refusé de discuter du sujet. À en juger par leur seule nationalité, les nouveaux commissaires devraient être plus faciles à convaincre de reprendre les travaux que leurs prédécesseurs.

Espoir pour le statut européen ?

Un premier commissaire susceptible de porter le dossier devrait être le Français Michel Barnier, en charge des services financiers. Eu égard à la place des

mutuelles d'assurance et de crédit (comme les *building societies*) en Europe, cette question du statut de la mutuelle européenne ne devrait pas le laisser indifférent. L'autre commissaire concerné par le sujet de la mutuelle européenne est l'italien Antonio Tajani, qui est en charge des questions touchant à l'industrie et aux entreprises en général. Même si la nationalité ne doit pas influencer les décisions des commissaires européens, on peut espérer que la présence ancienne des mutuelles en Italie (avec Reale Mutua, Cattolica...) sensibilisera M. Tajani à l'importance du sujet. À l'heure où Solvabilité 2 va pousser nombre de mutuelles d'assurance ou de santé à nouer des rapprochements, voire des fusions, un statut reconnaissant la possibilité de créer des mutuelles européennes ouvrirait le champ des partenariats et permettrait aux mutuelles européennes de bénéficier à plein des effets de diversification. ●

ENTREPRENDRE AUTREMENT

L'OCDE remet la gouvernance sur le métier

L'OCDE a publié récemment des nouvelles lignes directrices sur la gouvernance des sociétés d'assurances. L'OCDE avait publié des recommandations sur ce sujet en 2005 et elle estime aujourd'hui nécessaire de les actualiser à la lumière de la crise financière.

Le document de l'OCDE reprend à son compte toutes les idées qui circulent partout (le rôle et la composition des conseils d'ad-

ministration, les administrateurs indépendants, la gestion et le contrôle des risques, les rémunérations des dirigeants, la ges-

tion des groupes...).

Il faut relever –fait nouveau- que l'OCDE consacre une pleine page (sur 17) aux mutuelles ●●

L'OCDE remet la gouvernance sur le métier

... et qu'elle en parle avec pertinence.

L'OCDE rappelle que dans les mutuelles les sociétaires ont le droit de participer, directement ou indirectement, à la gouvernance des entreprises et que l'exercice de ce droit passe par une bonne information sur la marche de l'entreprise, par l'accès de tous les sociétaires à l'élection des instances statutaires, par l'obligation de consulter les sociétaires ou leurs délégués sur les changements majeurs pouvant affecter la mutuelle (modifica-

“ (...) dans les mutuelles les sociétaires ont le droit de participer, directement ou indirectement, à la gouvernance des entreprises ”

tions des statuts, transferts de portefeuille, rapprochements, émission de titres de dettes ou de quasi-fonds propres...).

De même, les décisions d'accorder des ristournes ou d'effectuer des rappels de cotisations doivent être soumises aux sociétaires ou à leurs représentants.

Tous ces principes ne surprendront guère les mutuelles d'assurance ou de prévoyance françaises, puisqu'ils figurent déjà dans le code des assurances ou dans le code de la mutualité. Ils risquent en revanche de poser problème dans d'autres pays où la gouvernance mutualiste s'écarte sensiblement de ces règles de base. ●

LA VIE DU GEMA

■ Changements au bureau.

Voici la composition du bureau du GEMA qui vient d'être entérinée par les membres de sa Commission exécutive :

Président

Gérard Andreck (président de la Macif).

Vice-présidents

■ Frédéric Channac (directeur général Mapa),

■ Etienne Couturier (directeur général délégué groupe Maaf).

Trésorier

Patrick Jacquot (président-directeur général AMDM).

Membres

■ Roger Belot (président-directeur général Maif),

■ Nathalie Broutèle (directeur général Natixis Assurances),

■ Patrick Forget (directeur général GMF Assurances),

■ Nicolas Gombault (directeur général Sou Médical),

■ Daniel Havis (président-directeur général Matmut).

■ **GEMA Handicap recrute.** L'association GEMA Handicap recrute des chargés de relation clientèle assurance pour ses mutuelles adhérentes. Une cinquantaine de postes sont ouverts dès maintenant partout en France.

Le GEMA offre à des personnes en situation de handicap et sans emploi, l'opportunité d'acquérir un vrai métier, un emploi durable dans un secteur d'activité dynamique.

Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) sont à adresser par courrier à :

GEMA Handicap
9, rue de Saint-Pétersbourg
75008 Paris

ou par mail à :
gemahandicap@gema.fr

■ **Le GEMA a du cœur!** Le GEMA est partenaire de la course d'endurance caritative « les foulées de l'assurance » organisée par l'association « les assureurs ont du cœur ».

Cette association à but non lucratif a été fondée pour soutenir les actions dédiées à la prévention des risques liés à la santé, notamment des maladies cardiovasculaires.

Pour contribuer à cet objectif, elle organise avec le soutien de mutuelles et de sociétés d'assurances une course à pied de 10 km, ouverte à toutes et à tous.

Cette épreuve se déroulera le 21 mars 2010 dans le bois de Boulogne.

En savoir plus sur le site :
www.lesfouleesdelassurance.com. ●